



Frais de missions a rembourser 3 ans apres

Par **breizhsamurai**, le **19/11/2009** à **17:25**

Bonjour, rnrnEn 2006 de Avril a Décembre j ai travaillé par le biais d'une agence intérim, dans le service "S.A.V." d'une société de ce faite j'étais amené a me déplacer en France et a l'étranger pour ce faire cette société me versait sur mon compte, très souvent en retard d'ailleurs, des sommes d'argent servant a couvrir les frais relatif a ces déplacement (taxi, voiture de location, restaurant, hotel...) rnrnMon solde de tout compte m'est parvenue en mars 2007, soit 3 mois après la fin de la mission. rnrnMon problème est le suivant: rnrnJe viens de recevoir un courrier de cette société me demandant de rembourser 1000 euro d'avance non rembourser, apparemment une erreur de la part de leur service comptabilité sur mes notes de frais. rnrnA cette époque de part tout les mouvements effectuer sur mon compte et étant sur un autre projet professionnel je ne me suis pas rendu compte, vraiment en toute honeteté de ce problème. rnrnJe me suis débarrassé de toutes les factures et notes datant de cette période il y a peine 6 mois étant persuadé que ca ne me servira plus, je suis donc dans l'impossibilité de vérifier, sur mes relevés bancaires je retrouve bien ses avances sur notes de frais mais n'ayant pas effectuer toutes les dépense par carte bancaire ou chèque je n'est qu'un relevé partiel. rnrn-Suis je dans l'obligation de les rembourser de plus 3 ans après la fin de la mission rn-Quelles sont mes recours